

POUR UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE



 \rightarrow

Intégration de la TVB dans le Scot de l'agglomération lyonnaise

Journée technique du 21 mars 2017 organisée par l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne

Plan de l'exposé



→ Le Scot de l'agglomération lyonnaise et ses grandes orientations sur la trame verte et bleue

→ Le suivi et la mise en œuvre du Scot : un partage de connaissances sur la trame verte et bleue



→ Un Scot : c'est quoi ?



Un cadre:

- → Fixant les orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération lyonnaise,
- Organisant la cohérence des politiques publiques (économie, habitat, déplacement, etc.)
- → Des orientations et objectifs à préciser par les EPCI (PLUi, PLH, PDU, SDUC...) et les communes (PLU communaux)...
- ...permettant de s'adapter aux réalités locales (compatibilité/ subsidiarité)



Un projet de territoire à 20 ans

→ Un Scot : c'est quoi ?

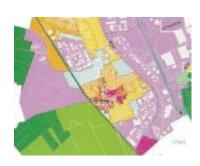


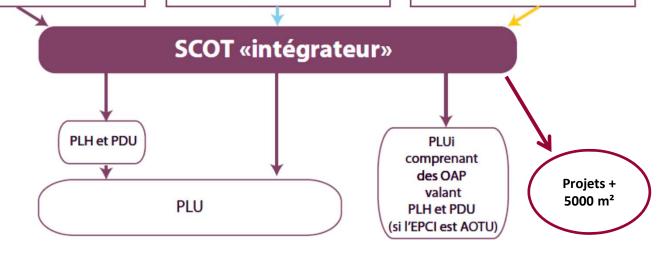
Un document « intégrateur » :



SDAGE, SAGE, DTA, chartes de PNR et de PN, Lois Montagne et Littoral, SDRIF, SAR, PADDUC, PGRI, directive de protection et de mise en valeur des paysages SRCE, PCET, Programmes d'équipement (Etat, collectivités territoriales, établissements et services publics), Chartes de développement d'un pays, Document stratégique de façade maritime, Schéma régional de développement de l'aquaculture marine DTADD, SRCAE, PRAD, SRADDT, Schéma départemental des carrières, schémas relatifs aux déchets, atlas des zones inondables, atlas régional et plans de paysages, schéma départemental des aires de nomade, PDH, STAN







Rapport de compatibilité





Documents de références



Les échelles du territoire

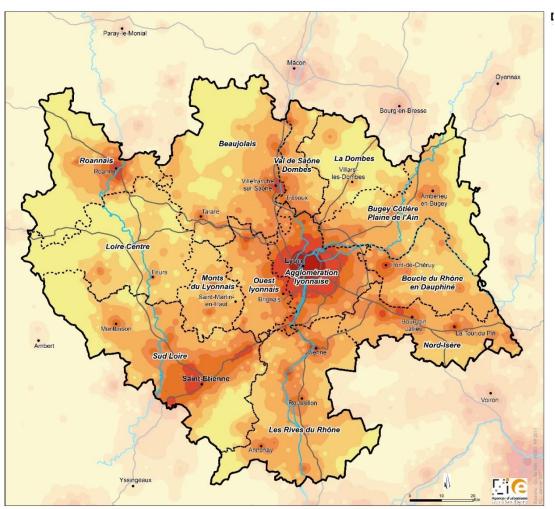


L'agglomération **lyonnaise (Scot)** 1.400.000 habitants

74 communes



L'aire métropolitaine lyonnaise (interscot)





Nature des documents



Trois documents:

• Rapport de présentation : exposé des enjeux

PADD:
 présentation des choix politiques

 DOO : les orientations d'aménagement énoncé des règles 2005

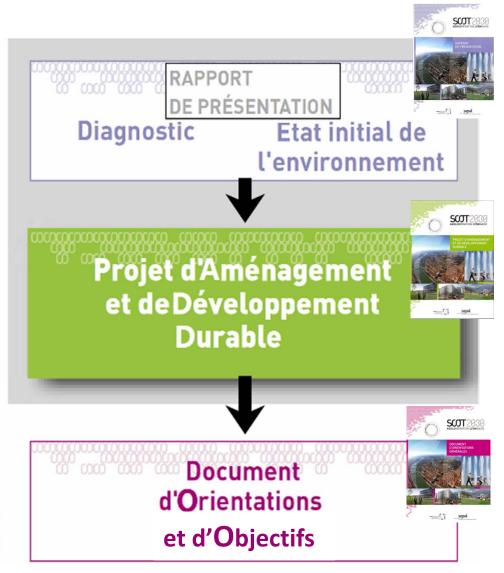
Enjeux

2007

Choix

2009

Règles opposables



Du PADD au DOO

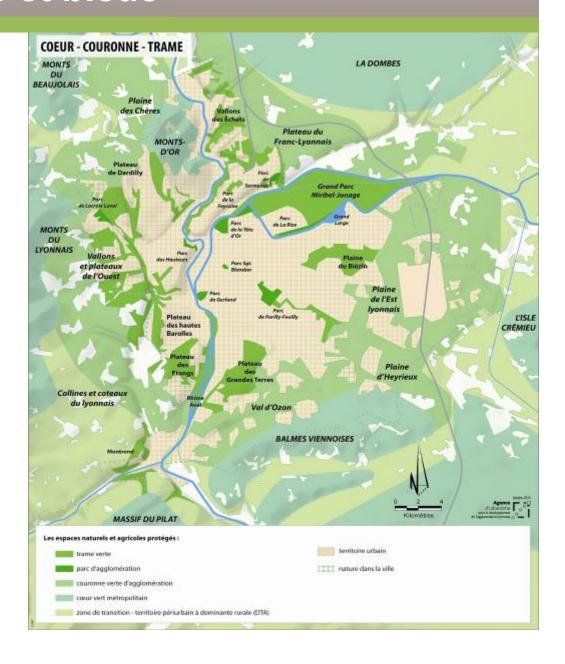


- Trois choix fondateurs qui guident le contenu du document
 - → <u>Le développement résidentiel et économique</u>
 - 150 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030
 - → L'environnement comme facteur d'attractivité et de qualité de vie
 - Anticiper les ruptures qui se jouent autour des questions d'alimentation, d'énergie et de santé publique
 - La solidarité spatiale et territoriale pour un développement partagé
 - « Ambitionner un vivre ensemble » nourri par plus de solidarité en renforçant la diversité sociale : prévoir un parc de logement social plus abondant et géographiquement mieux réparti





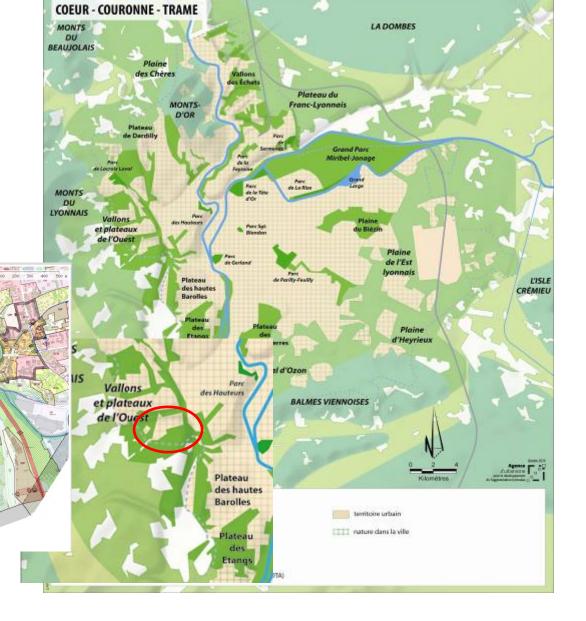
Un territoire naturel continuant à représenter près de 50% du territoire de l'agglomération







 Une <u>localisation</u> de l'armature verte et du territoire urbain (compatibilité)...

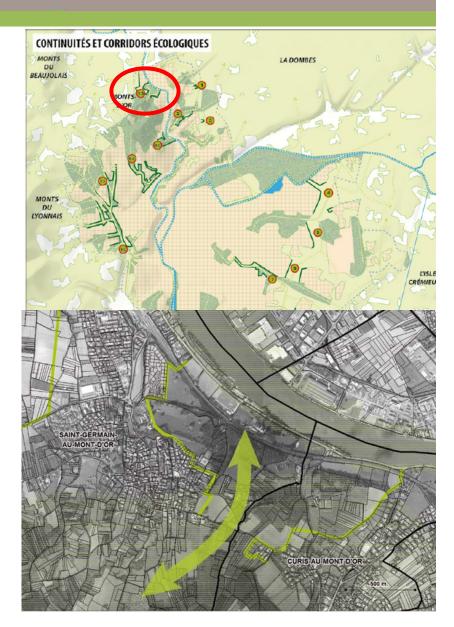




 ... et une <u>délimitation</u> des espaces les plus menacés (conformité)



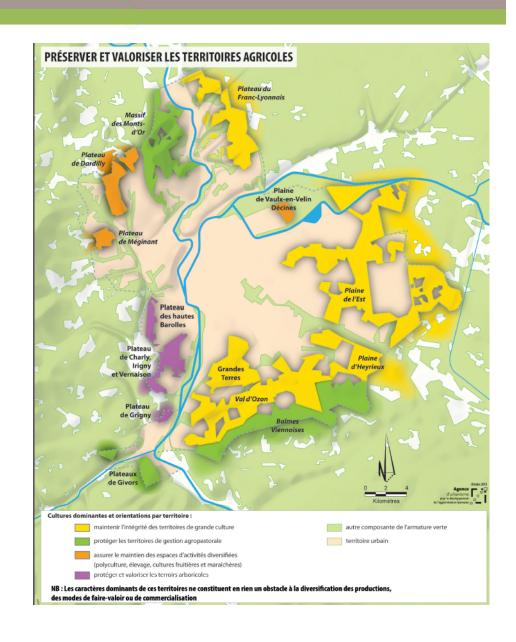
→ Des limites concertées avec les communes, à préciser à l'échelle des PLU







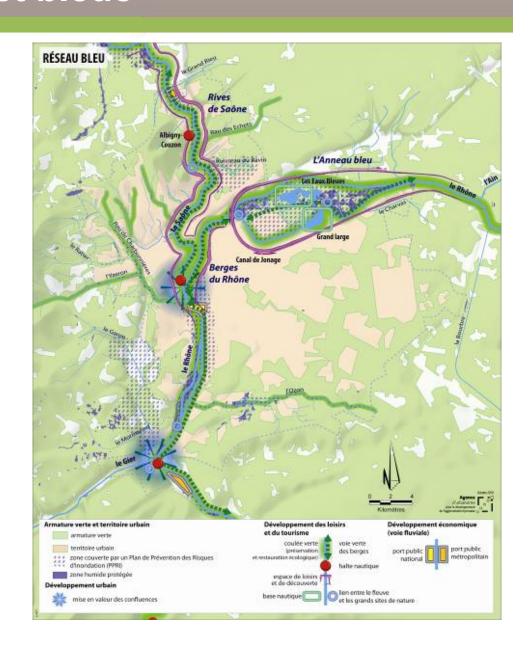
- La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles
 - 12 653 ha classées en PENAP en 2014, et un programme PSADER-PENAP qui a permis de mobiliser environ 3,5 millions d'euros d'aides pour 125 projets de valorisation des espaces agricoles et naturels sur la période 2010-2016.
 - D'autres mesures de protection et de valorisation de ces espaces : ZAP de la plaine du Biézin, PIG de la Plaine des Chères

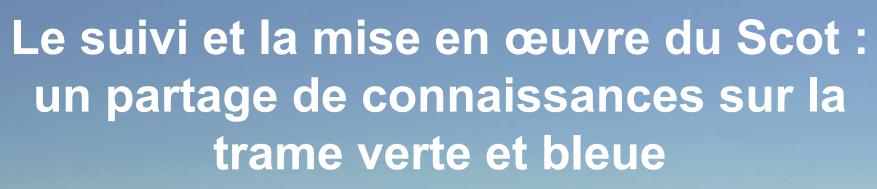


Le DOO: principales orientations > Le Doo. principale sur la trame verte et bleue



- Une agglomération qui mise sur ses fleuves et cours d'eau
 - → sur le plan écologique (préservation/restauration des milieux, des continuités écologiques, des champs d'expansion des crues,...)
 - → sur le plan paysager
 - → sur le plan fonctionnel (loisirs, transports)









Une étude partenariale sur les continuités écologiques



Contexte et objectif





- Mettre à jour la cartographie des continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise réalisée en 2008
- → Prendre en compte les évolutions réglementaires : loi portant engagement national pour l'environnement et adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise

Cahier technique associé à la carte poster









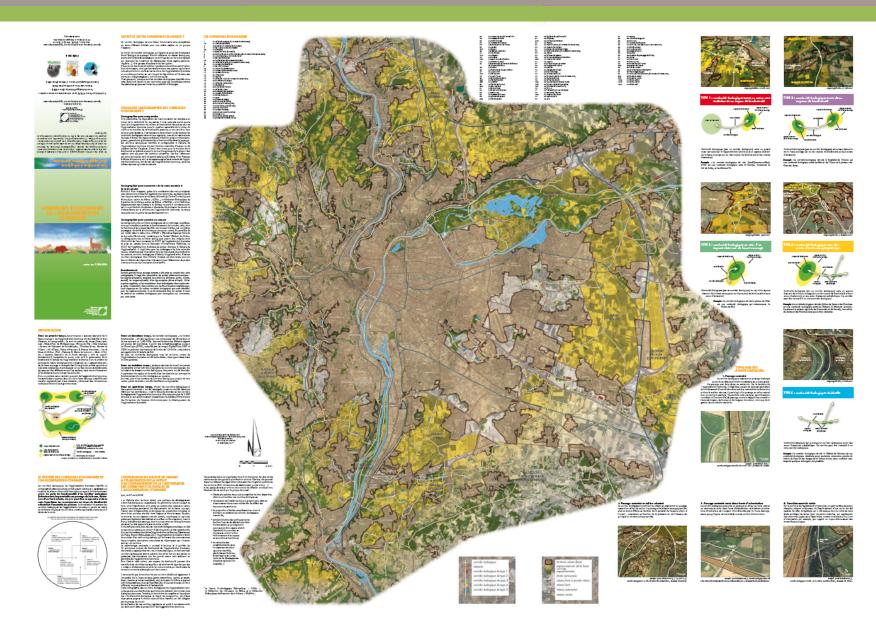






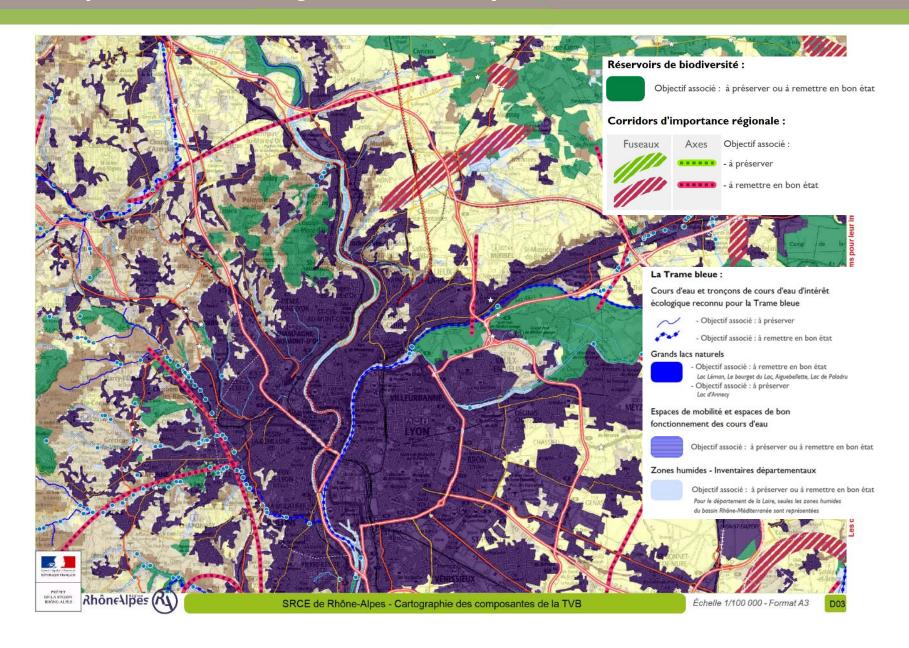
Cartographie des corridors écologiques (2008)





Le SRCE Rhône-Alpes (arrêté le 18 juillet 2013)







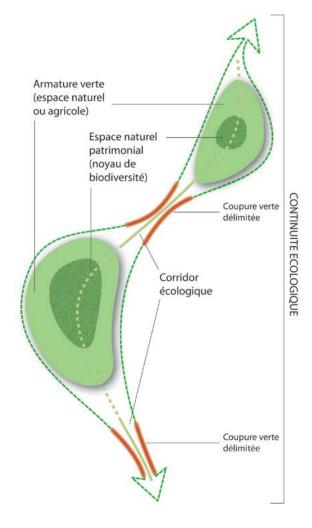
Une étude « à dire d'experts »



Définitions

- → Noyaux de biodiversité: secteurs à forte perméabilité dont le rôle est primordial au bon fonctionnement écologique du territoire. Les milieux naturels et les structures éco-paysagères qui les composent (forêts, haies, bosquet, zones humides, ...) se caractérisent par une grande richesse et un bon niveau de perméabilité: les espèces peuvent s'y déplacer sans trop d'obstacles et y accomplir tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri, ...).
- Autres espaces perméables : espaces naturels, semi-naturels ou agricoles plus ordinaires situés au sein de l'armature verte du Scot.
- → Corridors écologiques : voies de déplacement de la faune sauvage, reliant les grands noyaux de biodiversité et autres espaces perméables, au sein de secteurs contraints (urbanisation, infrastructures, ...).

Schéma de fonctionnement des continuités écologiques





Des espèces indicatrices



18 espèces sélectionnées pour les informations que leur présence peut apporter sur l'état de santé de la communauté et des milieux naturels





Des espèces indicatrices



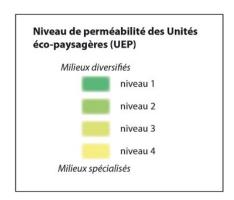




La base de données capitalisée

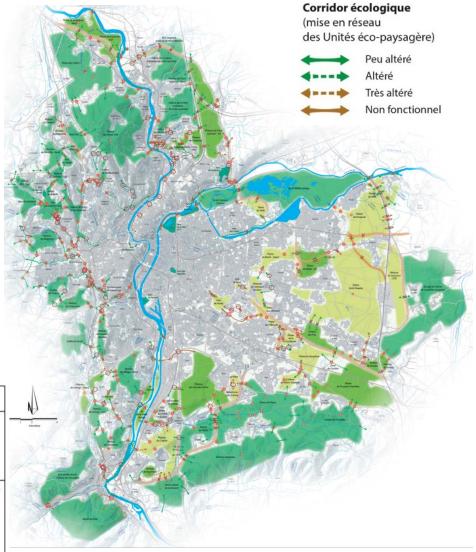


- 76 unités éco-paysagères (UEP)
- 130 corridors écologiques
- 388 points-obstacles à la trame verte
- 435 points-obstacles à la trame bleue





Eléments de fragmentation	nts de fragmentation Points de fragilité	
Espace urbain, voierie	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	
	Passage contraint en milieu urbanisé	
Elément majeur de fragmentation écologique	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	Passage aménagé pour la faune sous/sur ouvrage
(infrastructure)	 Franchissement de voirie présentant des risques de collision pour la faune 	



Les unités éco-paysagères



76 UEP, chacune décrite selon :

- Ses caractéristiques générales
- Les milieux naturels remarquables et protégés
- Les composantes de la Trame Bleue
- Les contraintes et pressions
- La capacité d'accueil et présence des espèces indicatrices
- Les obstacles présents au sein de **l'UFP**
- Les mesures recommandées pour la préservation et la restauration des continuités écologiques



Unité écopaysagère n°69

« Plateau du Franc Lyonnais -Sud »

Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion	ENS Rhône « Zone de Vancia » et « Vallée du ruisseau du Ravin » PENAP « Plateau du Franc Lyonnais »					
Composantes de la trame bleue associées à l'UEP	Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés 1 cours d'eau : ruisseau des Echets					
UEP voisines	UEP connectée(s): Valion des Echets et plateau du Franc Lyonnais, Plateau de Chatanay, Ile de Crépieux-Charmy UEP connexe(s): /					
Contraintes - pressions	Secteur cultivé. Enclavement entre l'A432 et la LGV.					

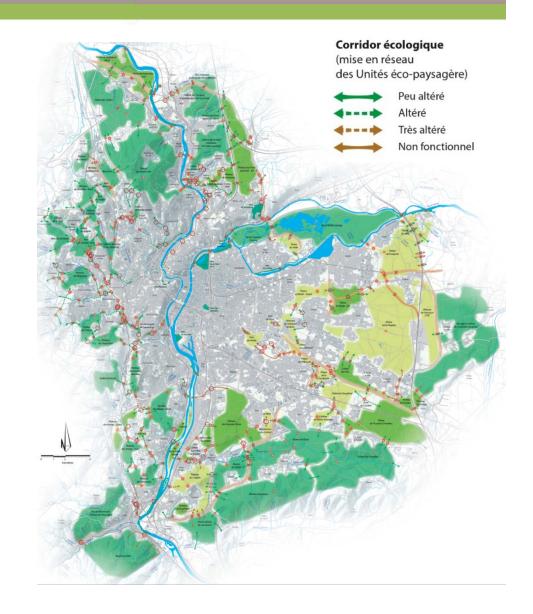
Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de PUEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	1	1
Sangtier	1	1	Crapaud commun	0	0
Herisson	1	2	Triton palmé	1	2
Blaireau	1	2	Triton crête	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	2	2
A Commission of the Commission			Scarabée bijou	2	2

Obstacles au sein de l'UEP	Au nord et à l'ouest, le sud du Plateau du Franc Lyonnais est longé par la LGV; des points de passont possibles au niveau de passages aménagés pour la voire et les engins agricoles. Vers la poin nord de l'UEP, un passage à flaune existe sous la LGV en direction de la partie nord du Plateau Franc Lyonnais. A l'est, TUEP est bordée par la rocade Est, ne permettent aucun point franchissement, excepté au sud, vers Vancia. L'extension de cette demière commune vers le nord l'est constitue m risque pour la continuté écologique du tai laison de Plateau du Franci Lyonnais ve las rives du Rhône. De la même façon, la proximité du tissu urbain de Semensz avec la rocade Est, entret en question la fonctionalité écologique de l'alteau vers les rives du Rhône. Enfin, la ve ferrée en rive du Rhône est un obstacle pour la faune en direction de Crépieux Charmy et de Mirit Janage.		
Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés	Intégrer les controulés écologiques aux stratégies d'urbanisme Appréndir les consissances Intégrer les nouvelles urbanisations Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées Sécurisme les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus Préserver les éléments structurants des controutés écologiques Préserver les éléments structurants des controutés écologiques Préserver les éléments structurants des controutés aquatiques Préserver les controutés écologiques notroutés Favorisme les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement Sentillaire les habitants		

Les corridors écologiques

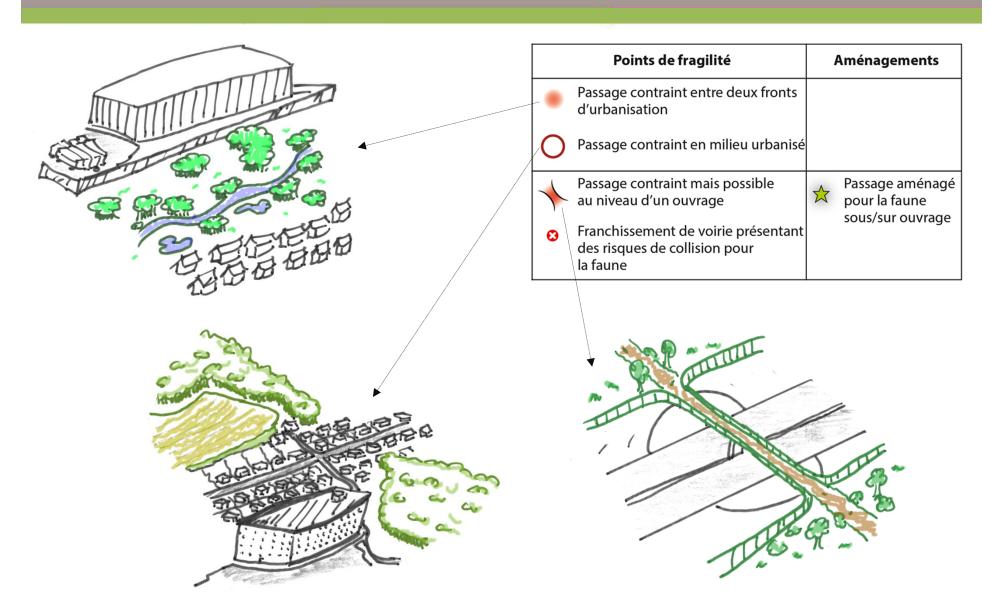


- → 1 corridor peu altéré : fonctionnels
- → 75 corridors altérés : évolution à surveiller, mais fonctionnels aujourd'hui
- → 42 corridors très altérés : fonctionnalité en péril
- 8 corridors non fonctionnels : trop altérés pour permettre la circulation de la biodiversité ou passage à créer



Les points-obstacles à la trame verte







Exemple de passage contraint entre deux fronts d'urbanisation





point de passage n°53_2, Plaine de Thibaude, commune de Saint-Priest



Exemple de passage contraint en milieu urbanisé



Point de passage n°67_3, entre le Plateau du Franc-Lyonnais – Sud et l'Ile de Miribel-Jonage, commune de Rillieux-la-Pape



Exemples de passage contraint mais SCOT 2030 Exemples de passage possible au niveau d'un ouvrage



point de passage n°49 1 entre la Plaine du Biezin – Est et la Plaine Saint-Exupéry, commune de Meyzieu

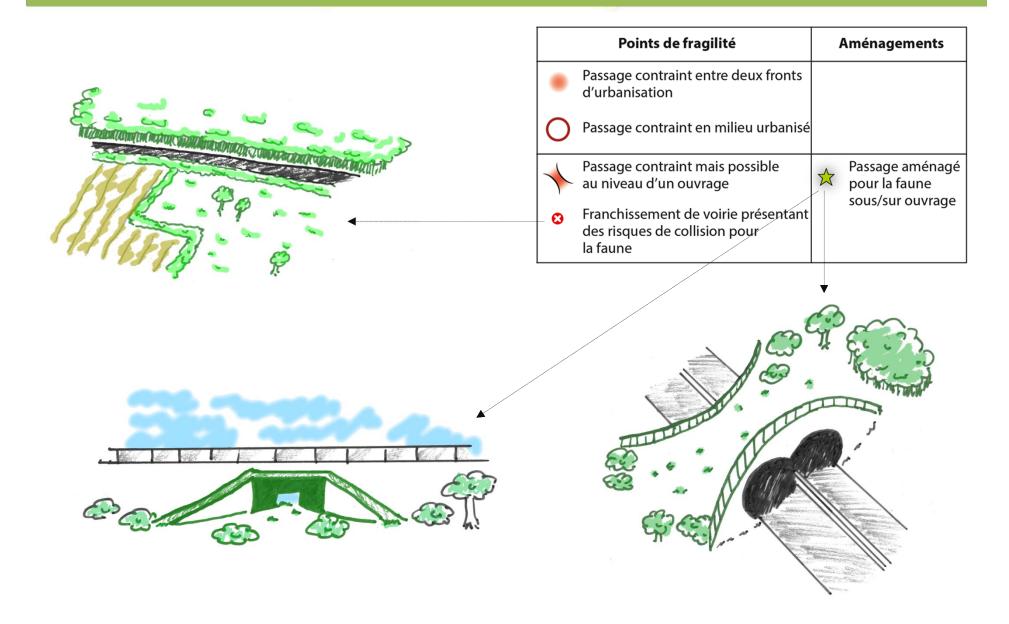


Point de passage n°37_6 entre la Plaine de l'Ozon et les Balmes viennoises, commune de Simandres



Les points-obstacles à la trame verte

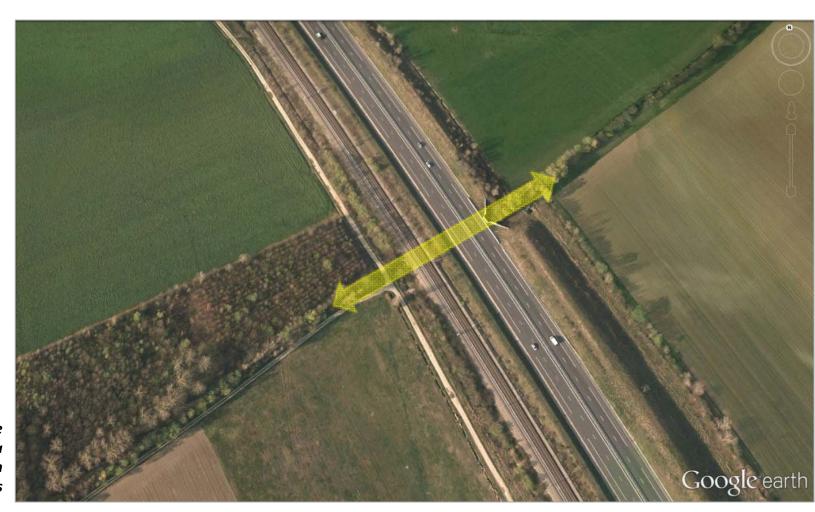






Exemples de passage aménagé





point de passage n°78a_1, entre la Plaine de Pusignan et la Plaine de Jons

Les points-obstacles à la trame bleue

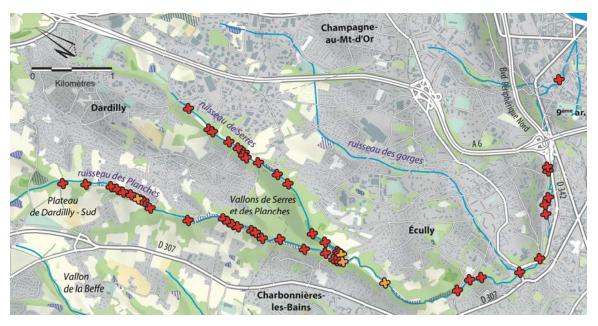


Inventaire Fédération de la Pêche du Rhône :

- 10 bassins versants
- 435 ouvrages inventoriés

Caractéristiques référencées :

- Cours d'eau
- Type d'ouvrage
- Dimensions de l'ouvrage
- Possibilité de franchissement

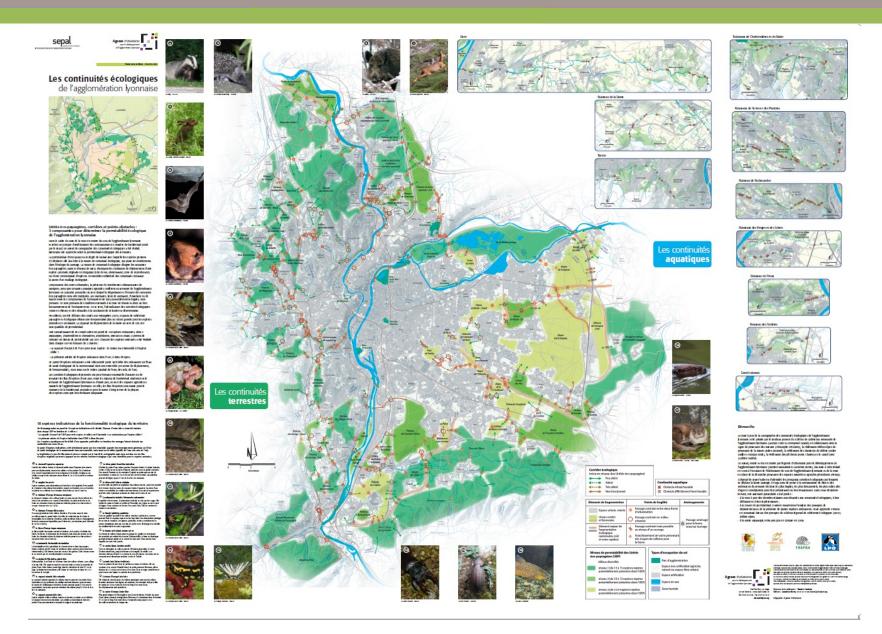






Cartographie des continuités écologiques - 2015





Une étude qui a alimenté plusieurs travaux partenariaux



- La modification du Scot de l'agglomération lyonnaise (grenellisation)
- → Le PLU-H de la Métropole de Lyon (et les PLU d'autres communes) en cours de révision
- → Le Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Agglomération Lyonnaise 2016-2022
- Le contrat vert et bleu potée par le SAGE de l'Est Lyonnais
- La stratégie et le plan d'actions de préservation et de restauration de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain





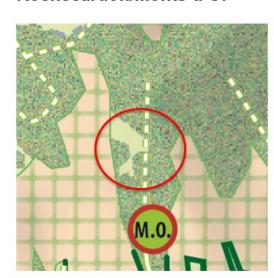
Le projet de PLU-H de la Métropole de Lyon sur la trame verte et bleue





La démarche Trame verte et Bleue

- Exemples locaux
- Limonest/St-Didier Rochecardon/Monts d'Or



Réservoirs corridors Vallon de



Un changement d'échelle qui nécessitait d'affiner la connaissance

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs d'enjeu régional (SRCE, SDAGE)
- Réservoirs d'enjeu métropolitain (ENS et autres propositions validées)
- Réservoirs urbains

Corridors écologiques

- Corridors issus de l'étude SEPAL ou issus de la fragmentation d'un réservoir d'enjeu métropolitain
- Corridors issus de l'analyse des structures végétales
- Corridors aquatiques

Autres éléments participants à la fonctionnalité

- Espaces perméables
- Zones agricoles intensives

Le projet de PLU-H de la Métropole de Lyon sur la trame verte et bleue



Les outils graphiques du végétal, du paysage et de l'écologie dans le PLU-H :



- Les zones A et N
- Les outils spécifiques :
 - ✓ EBC (Espace Boisé Classé), déjà existant dans le PLU actuel
 - ✓ EVV (Espace Végétalisé à Valoriser)
 - ✓ Plantations sur le domaine public
 - ✓ Délimitation de l'Emprise de Pleine Terre
 - ✓ TUCCE (Terrains Urbains Cultivés et terrains non bâtis pour le maintien de Continuités Ecologiques)
 - ✓ ER continuités écologiques

